

SÉJOUR À LA MONTAGNE 2026



Chaque année, la ville de Villers-Saint-Paul organise un séjour à la montagne pour les élèves scolarisés en CM2 et venant de toutes les écoles de la commune.

Du samedi 14 au 21 février 2026, les enfants seront initiés au ski de fond avec une séance de Biathlon, aux raquettes ainsi qu'à la conduite d'un attelage de chiens de traîneau. Ils participeront à de nombreuses activités : patinoire, luge, visites d'une confiserie et d'une fromagerie, jeux de neige.

Le séjour se déroulera cette année au « Haut du Tôt » à 7 km de Vagney ~ Situé dans les Hautes-Vosges à 840 mètres d'altitude, à 12 km de Gérardmer et à 20 km de la Bresse. Le Haut du Tôt est le plus haut hameau des Hautes-Vosges. Ses espaces sont traversés par de nombreuses pistes de ski de fond.

Le prix du séjour s'élève à **740 euros** par enfant. La ville prend en charge une partie de ce coût en fonction de votre quotient familial.

Vous connaissez votre quotient de restauration ou de centre de loisirs, vous trouverez ci-dessous le prix du séjour de votre enfant.

- ✓ Vous ne connaissez pas votre quotient, le service Enfance peut vous le calculer avec les documents suivants : avis d'imposition ou de non-imposition 2025 (sur les revenus 2024), dernière quittance de loyer ou échéancier du crédit immobilier, attestation CAF, livret de famille et carnet de santé.
- ✓ Un acompte de 100,00€ vous sera demandé à la réservation (*non remboursable*).
- ✓ Le règlement peut être fractionné en 3 paiements avant le 31 janvier 2026.

A	222 €	E	303.40 €	I	414.40 €
B	236.80 €	F	325.60 €	J	444.00 €
C	259.00 €	G	355.20 €		
D	281.20 €	H	384.80 €	Extérieurs	740.00 €

Si le séjour vous intéresse, le coupon réponse est à retourner au service Enfance en mairie avant le : **7 novembre 2025**

☒ _____

Nom et Prénom du responsable légal : _____

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Groupe scolaire : _____ Classe : _____

Téléphone : _____ Portable (s) : _____

Je demande l'inscription de mon enfant au séjour à la montagne du 14 au 21 février 2026.

Date :

Signature des parents